

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A. incluse)

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération charge vendeur sera de :

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction :

Locaux à usage professionnel :	6 %
Locaux à usage d'habitation (jusqu'à 130.000 € prix de vente) :	6 %
Locaux à usage d'habitation (à partir de 131.000 € prix de vente) :	5 %
Locaux à usage commercial ou industriel :	7 %
Terrains à bâtir :	8 %
Cessions de bail ou fonds de commerce :	10 %

Locations :

- 10 euros ttc/m² pour les honoraires de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3 euros ttc/m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.